



DIRECTION GENERALE TERRITOIRES
DELEGATION NANTES
SERVICE AMENAGEMENT
UNITE VOIES NAVIGABLES

AVIS AUX USAGERS DE LA SEVRE NANTAISE

Les usagers sont invités à prendre connaissance des périodes d'ouverture et du fonctionnement des ouvrages de franchissement de la Sèvre Nantaise.

Barrage de Pont-Rousseau à Nantes :

Le barrage automatique de Pont-Rousseau est ouvert à la navigation tous les jours 1 heure avant et après la marée haute en Loire.

Pour votre sécurité, il est impératif de respecter scrupuleusement la signalisation lumineuse placée au dessus de la passe navigable de l'ouvrage

Écluse de Vertou :

L'écluse sera ouverte à la navigation du 27 mars jusqu'au 27 Octobre 2017 inclus, de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 dans les conditions suivantes :

MARS - AVRIL - MAI	JUIN - JUILLET - AOUT	SEPTEMBRE - OCTOBRE
Écluse ouverte en <u>semaine</u> à la demande (à partir du 27 mars 2017)	Écluse ouverte en <u>semaine</u> à la demande	Écluse ouverte en <u>semaine</u> à la demande (jusqu'au 27 octobre 2017)
	Écluse gardée week-ends et jours fériés (du 03 juin au 27 août inclus)	

Le délai de prévenance pour la navigation à la demande est de 48 heures.

Modalités :

Les horaires et renseignements utiles à la navigation pourront être demandés par simple appel téléphonique à ces numéros :

☎ 02 40 99 78 00 (Écluse Saint-Félix)

☎ 02 40 13 11 20 (Délégation Nantes)

Rappel : Vitesse maximale autorisée sur la Sèvre Nantaise :

La Sèvre Nantaise s'étend, dans sa section navigable, de la confluence avec la Loire jusqu'au pont de Monnières.

- De la confluence avec la Loire jusqu'au Pont de Monnières : 10 km/h

Toutefois, les usagers devront réduire leur vitesse au droit des pêcheurs ou des manifestations nautiques autorisées.

Nantes, le **14 DEC. 2016**

P/o le Président du conseil départemental

Le Chef du service aménagement

Pascal WACÉ